

## **Conférence de presse du 10 avril 2014**

### **Un pacte de gouvernance à la CUS**

Dans un contexte économique et social particulièrement difficile en France et en Alsace, la majorité strasbourgeoise et les maires de la CUS ont choisi de privilégier l'intérêt suprême de notre agglomération, et de s'associer pour la gestion de la communauté urbaine.

Cet accord se fait dans un état d'esprit constructif, au bénéfice d'un développement volontariste de l'agglomération, d'une solidarité de territoires, et d'efforts partagés. Ce socle commun est également fondé sur un impératif de sobriété financière, de prise en compte des contraintes budgétaires et du pouvoir d'achat des citoyens.

Ainsi sera mise en place une gouvernance partagée, qui, tout en respectant l'identité de chaque membre, marquera un nouveau contrat de confiance entre les 28 communes de l'agglomération.

## Un projet partagé

Notre projet précise les exigences sur les principaux sujets qui conditionnent l'avenir de l'agglomération.

Il constitue la base de coopération entre les élus des 28 communes de la CUS.

La période entre l'installation de la nouvelle gouvernance dès ce vendredi, et le passage institutionnel vers l'Eurométropole en janvier 2015, permettra d'élaborer un projet eurométropolitain qui pourrait s'appeler « Eurométropole 2030 ».

Ce projet portera notamment :

**Sur l'attractivité économique**, qui s'appuiera notamment sur la dimension européenne de Strasbourg et sur la vitalité de notre université, pour développer l'activité économique et l'emploi sur l'ensemble de notre territoire, dans la continuité du plan Eco 2020 de la CUS ;

**Sur une politique du logement ambitieuse**, à même de répondre aux besoins d'une population jeune. Elle sera portée et mise en œuvre de manière volontariste et équilibrée par toutes les communes de notre agglomération ;

**Sur les infrastructures de déplacement et l'organisation des mobilités**, qui constituent une des conditions de cette attractivité économique, et en cohérence avec le PDU,

**Sur le plan Local d'Urbanisme**, qui devra intégrer les perspectives de développement de la métropole dans le respect des identités communales ;

**Sur le défi de la transition énergétique**, afin de contribuer à des objectifs ambitieux de développement durable, et d'accompagner les habitants dans la réalisation d'économies d'énergie ;

**Sur l'objectif de stabilité de la fiscalité** pendant trois ans, une fois connues les dotations de l'Etat et les compétences de l'Eurométropole.

## **Le mode de gouvernance**

Une nouvelle gouvernance sera mise en œuvre, qui prévoit notamment un rôle particulièrement affirmé de la conférence des maires.

Ce « conseil des maires » sera le lieu d'échange sur les stratégies de la CUS.

Les bureaux thématiques seront organisés de telle façon que tant les maires que la ville centre soient représentés sur les sujets les plus stratégiques, tels qu'ils ont été définis dans le chapitre ci-dessus.

La 1ere Vice Présidence de la CUS ira au maire de Strasbourg.

Sur la base des ces engagements structurants, les maires réunis au sein du futur groupe « une Eurométropole pour tous » apporteront leur contribution et leur soutien à l'exécutif de la CUS, auquel ils participeront sur la base de 7 vice-présidences et de 2 à 3 conseillers délégués associés au fonctionnement de la CUS.